

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 13 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, MM. Stéphane DELÉAGE, Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mme Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Élixa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mme Christine RODRIGUES, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane BESSON, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 5 juin 2024  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Nicole LAURIA, Conseillère Municipale Déléguée, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2024/085 - GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCVT - FOURNITURES EN FIOUL -  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHÉ**

Afin de réaliser des économies d'échelle concernant le marché de la fourniture de produits pétroliers, AD Blue, plaquettes et granules de bois, il a été décidé, à travers la signature d'une convention avec la CCVT (délibération 2023/149 du 14 décembre 2023) la création d'un groupement de commandes coordonné par cette dernière.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCVT a eu la charge de la procédure de passation. Concernant la partie exécution, chaque commune membre du groupement gèrera en autonomie cette tâche, au gré de ses besoins.

A l'issue de cette procédure,

- l'entreprise VALLIER a été retenue pour être titulaire du marché à bons de commandes pour la fourniture de produits pétroliers et AD Blue, pour une période de trois ans à partir de la notification du marché.
- l'entreprise Savoie Énergie a été retenue pour être titulaire du marché à bons de commandes pour la fourniture de plaquettes et granules de bois, pour une période de trois ans à partir de la notification du marché.

.../...

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission Marchés du 25 avril 2024 proposant de retenir l'entreprise VALLIER d'une part et l'entreprise Savoie Energie d'autre part ;

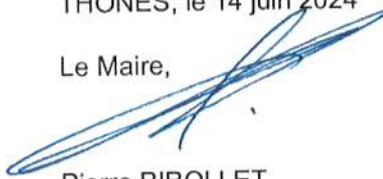
**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** le marché de fournitures de produits pétroliers et AD Blue à l'entreprise VALLIER – sise 1288, av. du Stade 74970 MARIGNIER - conforme aux prestations chiffrées dans le bordereau des prix unitaires.
- **ATTRIBUE** le marché de fournitures de plaquettes et granules de bois à l'entreprise Savoie Énergie – sise 355, rue Adhémar FABRI, 74800 LA ROCHE SUR FORON - pour un montant conforme aux prestations chiffrées dans le bordereau des prix unitaires.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

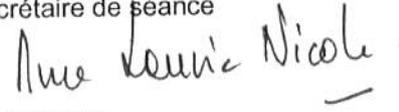
THÔNES, le 14 juin 2024

Le Maire,

  
Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

  
Nicole LAURIA

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 JUIL. 2024 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 5 JUIL. 2024

THÔNES, le - 5 JUIL. 2024

Le Maire,

  
Pierre BIBOLLET

